

(Reprise à 17 h 17)

Les travaux parlementaires

37^e législature, 1^{re} session
(début le 4 juin 2003)

Journal des débats

Commission de la culture

Le jeudi 26 janvier 2006, 17 h 00
(non révisé)

Le Président (M. Brodeur): À l'ordre, s'il vous plaît!

Des voix: À l'orgue!

Le Président (M. Brodeur): À l'orgue!

Une voix: À l'orgue, s'il vous plaît!

Le Président (M. Brodeur): À l'orgue, s'il vous plaît, oui. Donc, nous recevons notre... Vous êtes seul? Mais vous êtes notre dernier groupe au sens des...

Des voix: ...

Le Président (M. Brodeur): Oui, le point d'orgue. Donc, nous recevons la Fédération québécoise des amis de l'orgue. M. Martin Yelle, bienvenue en commission parlementaire et vous avez notre dernier 10 minutes pour nous présenter votre mémoire, et ce sera suivi d'une période d'échange. À vous.

M. Yelle (Martin): Merci beaucoup. Donc, je me présente, Martin Yelle, vice-président de la Fédération québécoise des amis de l'orgue, organisme à but...sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'orgue à tuyaux à l'échelle du Québec en organisant des activités artistiques, didactiques et pédagogiques, notamment: concerts, conférences, classes de maître et autres; soutenir la création, l'interprétation ainsi que l'édition d'oeuvres originales pour orgue à tuyaux et favoriser la redécouverte d'oeuvres méconnues; appuyer les projets de construction et de restauration d'orgues à tuyaux qui sont la propriété d'organismes de charité dans le but d'éduquer le public à la valeur patrimoniale et artistique de certains instruments; publier la revue *Mixture*, bulletin de

liaison consacré à l'orgue à tuyaux et recevoir dons, legs et autres contributions de même nature pour soutenir les fins de la fédération.

La Fédération québécoise des amis de l'orgue représente par ses membres individuels, associés et adhérents environ 700 personnes réparties sur tout le territoire québécois, toutes soucieuses du présent et de l'avenir de l'orgue au Québec.

Dans le mémoire, que la fédération a présenté à la Commission de la culture, nous soulignons tout le caractère historique et patrimonial de l'orgue au Québec en reprenant les mots d'Antoine Bouchard, organiste et pédagogue réputé: «Je voudrais souligner trois points: l'orgue est un instrument de musique lié depuis des siècles à la destinée des lieux de culte, se soucier du présent et de l'avenir des lieux de culte touche donc obligatoirement au présent et à l'avenir des orgues à tuyaux qui s'y trouvent. L'orgue est un instrument qui a été voulu et acquis par une communauté, nous avons à sensibiliser les gens des communautés aux trésors qu'ils possèdent pour susciter chez eux un intérêt qui peut aller jusqu'à la fierté et même la redécouverte de ce patrimoine. Enfin, l'orgue a été longtemps et est toujours un véhicule du vécu culturel et spirituel des gens. En cela, l'orgue participe à ce qu'on appelle le patrimoine immatériel car, bien plus qu'un objet à conserver ou non, l'orgue a été et est toujours une voix paraphrasant le vécu spirituel et culturel des gens à des moments importants de leurs histoires personnelles et dans l'expression périodique de leur spiritualité. Cet instrument était souvent le couronnement de plusieurs années de d'efforts consentis pour la construction...

M. Yelle (Martin): ...le vécu spirituel et culturel des gens à des moments importants de leur histoire personnelle et dans l'expression périodique de leur spiritualité.

Cet instrument était souvent le couronnement de plusieurs années d'efforts consentis pour la construction d'un lieu de culte. Son installation à la fin de la décoration d'une église était l'occasion d'une véritable fête.

Parmi les recommandations que la FQAO a faites à la commission, je voudrais souligner des aspects qui nous apparaissent très importants comme organisme visant à une concertation de tous les intervenants du milieu de l'orgue au Québec.

Premièrement, comment pourrait-on réaliser l'inventaire des orgues présents dans les lieux de culte du Québec? Comment pourrait-on classifier les instruments? Comment protéger ensuite les instruments à conserver? Et enfin qui pourrait s'impliquer dans ce chantier de conservation et de mise en valeur?

Tout d'abord, comment réaliser l'inventaire des orgues présents dans les lieux de culte? Nous avons vraiment le désir de par notre mission de sensibiliser la population de toutes les régions du Québec aux valeurs historique, artistique et monétaire des orgues du Québec souvent méconnus et banalisés. C'est souvent un meuble à l'arrière du jubé qu'on ne remarque plus.

L'orgue représente souvent l'équipement ayant la plus grande valeur monétaire dans un lieu de culte. Les communautés, en sont-elles conscientes? La valeur de remplacement d'un orgue se chiffre la plupart du temps en centaines de milliers de dollars.

Pour aller plus loin, un inventaire complet des orgues à tuyaux présents dans les lieux de culte du Québec est essentiel. Tout d'abord, nous croyons que cet inventaire doit être bien fait et de façon rigoureuse. Ce travail pourrait se faire sous la supervision d'un groupe-conseil ou des représentants du comité des orgues de la Fondation du patrimoine religieux, des représentants de la Fédération québécoise des amis de l'orgue, des représentants des facteurs d'orgue, des propriétaires d'instrument pourraient former l'équipe de pilotage de ce projet d'inventaire. Des membres de cette équipe pourraient donner une formation adéquate à des personnes qui, dans les différentes régions du Québec, pourraient faire le travail sur le terrain et le faire selon une méthode qui soit uniforme.

Une fois l'étape de collecte des informations réalisée, le groupe-conseil ciblerait ensuite les instruments auprès desquels on aurait à porter une attention particulière et où une étude approfondie serait à faire.

Le comité des orgues de la Fondation du patrimoine religieux met beaucoup de soin à inspecter les instruments qui font l'objet d'une demande de subvention pour leur restauration et ont l'expertise nécessaire.

Comment classer ensuite les instruments? L'élaboration du parc d'orgues au Québec s'est faite en trois phases: tout d'abord, la facture artisanale des XIXe et début XXe siècle, ensuite la facture plus industrielle, principalement par la maison Casavant Frères, de 1920 à 1960, et enfin le renouveau et le retour aux sources à partir des années 1960.

La majorité des instruments à conserver se situent selon nous dans la première et la troisième catégorie. Classifier, c'est porter un jugement. Ce n'est pas toujours simple. On peut dire à une communauté que leur orgue est bien ordinaire mais, pour eux, c'est un véritable trésor. Nous devons être rigoureux dans nos jugements sur les instruments avec des critères très précis comprenant l'ancienneté des instruments, le facteur, l'état de conservation, l'originalité de l'instrument, l'harmonisation, l'aspect visuel, l'église où il se trouve, la place de l'instrument dans l'histoire de la musique et de l'orgue au Québec.

À partir de ces critères, on pourrait classer les instruments selon le même barème qui a été utilisé par la Fondation du patrimoine religieux pour les églises: A, incontournable, B, exceptionnel, C, supérieur, D, moyen, E, faible.

Comment protéger ensuite les instruments à sauvegarder? Il est clair que les instruments qui seraient classés pour être conservés seraient à protéger d'une façon toute spéciale. Nous croyons qu'une fois l'inventaire complété, plus d'orgues devraient être classés comme biens culturels du Québec. Une fois la classification faite, les propriétaires de ces instruments devraient être avertis officiellement qu'ils doivent porter une attention toute spéciale à ces instruments. En sachant que selon la Loi des fabriques, un orgue ne peut

pas être vendu sans que l'ordinaire du lieu donne son accord. Il y a déjà là une forme de vigilance qui mérite à être éclairée le plus rapidement possible. Les autorités diocésaines devraient ensuite aviser les fabriques de ces informations et être vigilantes quant à l'entretien, la conservation et la rénovation des instruments. La responsabilité de la protection serait donc partagée et par les propriétaires et par l'État. On pourrait même peut-être imaginer une implication des municipalités et des MRC dans cette responsabilité de protection.

La FQAO a déjà entrepris des démarches de rapprochement avec l'Assemblée des évêques...

M. Yelle (Martin): ...propriétaires et par l'État. On pourrait même peut-être imaginer une implication des municipalités et des MRC dans cette responsabilité de protection.

La FQAO a déjà entrepris des démarches de rapprochement avec l'Assemblée des évêques catholiques du Québec pour sensibiliser ces derniers à notre mission et à notre collaboration possible avec eux pour une meilleure gestion du présent et de l'avenir des orgues du Québec. Nous avons reçu un accueil cordial et on s'est dit heureux de savoir qu'un organisme comme le nôtre puisse les éclairer car, dans plusieurs diocèses, le manque de personnel, de temps et d'énergie disponibles dans tout le domaine de l'art sacré est constaté. Dans le contexte des fermetures d'églises et le regroupement de paroisses, il faut que les informations relatives aux orgues à tuyaux puissent bien circuler dans une attitude de collaboration et de concertation des divers intervenants.

Enfin, qui pourrait s'impliquer dans ce chantier? Évidemment, la Fondation du patrimoine religieux pourrait, avec son comité des orgues, fournir toute l'expertise nécessaire pour s'assurer d'une méthode rigoureuse d'inventaire. Les associations d'amis de l'orgue réparties un peu partout au Québec peuvent sans doute fournir aussi des personnes compétentes pour aider à ce projet sur le terrain. La FQAO est vivement intéressée par ce projet parce qu'il touche directement nos membres. Il n'y a pas d'orgue sans organiste et pas d'organiste sans orgue. Les facteurs d'orgues du Québec historiques et actuels sont parmi les plus réputés au monde et notre école d'orgue a produit et produit toujours des musiciens professionnels du plus haut calibre. Nous devons être fiers de cela et nous souhaitons, comme association, aider à maintenir, à faire renaître et à faire redécouvrir l'orgue au Québec, et ce, non seulement dans les grands centres, mais dans toutes les régions du Québec. Nous vous invitons à notre congrès de mai 2006, dans les salles et l'église du Gesù, sur le thème *Orgues et patrimoine religieux du Québec*, cette année.

C'est maintenant le point d'orgue de ma présentation. Je vous remercie beaucoup.

Le Président (M. Brodeur): Merci beaucoup, merci de votre présentation. D'ailleurs, on a été sensibilisés à quelques reprises. Je ne sais pas si les collègues, dans leur bureau de comté, ont été sensibilisés. Moi, dans mon bureau, un commettant de Granby qui a beaucoup d'amour pour les orgues est venu également me sensibiliser.

Une première question qui est très simple, j'imagine que la commission va se pencher sur des recommandations pour la protection des orgues. Je crois que c'est incontournable, mais est-ce que l'orgue, dans une église, pourrait même contribuer, par exemple, à protéger plus une église qu'une autre? Est-ce que c'est un élément qui pourrait être décisif dans des choix à faire pour une protection supérieure à un lieu plutôt qu'à un autre?

M. Yelle (Martin): Je pense que, dans certains cas, oui, mais il y a... si on pense à des instruments exceptionnels ou qui ont vraiment un caractère historique certain ou des instruments plus modernes aussi, on a des instruments qui ont été importés, par exemple, d'Europe, au début des années soixante, qui sont vraiment, pour toute l'Amérique même, tout le monde les regarde. C'est sûr, quand on fait un instrument et qu'on l'harmonise pour un lieu, il a été fait pour sonner dans ce lieu-là, bon. Si on le déménage, c'est possible de déménager un orgue d'un lieu à un autre, ça se fait, mais c'est sûr qu'on perd quelque chose. Mais s'il y a un instrument de grande, grande valeur et qu'il y a une histoire musicale dans ce milieu, bien ce serait peut-être dommage de perdre cet ancrage de musique ou de culture dans ce lieu-là, je pense.

Le Président (M. Brodeur): Vous avez parlé d'inventaire un peu plus tôt, vous avez désigné la Fondation du patrimoine religieux comme pouvant réaliser cet inventaire. À ma connaissance, je ne sais pas si à la connaissance d'autres collègues, je ne suis pas certain que la Fondation du patrimoine religieux ait les personnes qualifiées pour procéder à un inventaire de telle sorte. **M. Yelle (Martin):** Dans ce qui a été fait, dans l'inventaire des lieux de culte qu'on peut consulter sur Internet, c'est sûr que tout ce qui est question des orgues là-dedans, il y a beaucoup d'erreurs et d'incongruités là-dedans, et ça n'a pas été fait par des gens qui connaissaient ça, ça, c'est clair. Pour ce qui est des églises, ça a été bien fait. Mais il y a un comité, à la fondation, le comité des orgues, bon. Par exemple, quand on présente une demande de subvention pour la restauration d'un orgue historique, il y a des spécialistes qui viennent. Il y a M. Germain Casavant, architecte, M. Massimo Rossi, organiste et facteur d'orgues, et ils viennent très méticuleusement inspecter l'instrument et faire ça. Parmi la fondation, il y a ces personnes-là, qui s'appelle le comité des orgues, qui s'occupaient surtout des demandes qui étaient relatives à l'orgue.

Le Président (M. Brodeur): À votre connaissance, il y a sûrement autant d'orgues qu'il y a d'églises au Québec, probablement.

M. Yelle (Martin): Un peu moins d'orgues que d'églises parce qu'il y a plusieurs églises dans des régions des fois plus défavorisées qui n'ont pas d'orgue.

Le Président (M. Brodeur): Les églises, j'imagine, les plus récentes ont des orgues plus modernes. Donc...

M. Yelle (Martin): Oui, c'est sûr que, dans tout le...

Le Président (M. Brodeur): ...qui n'ont pas la même valeur...

Le Président (M. Brodeur): ...qu'il y a d'églises au Québec, probablement.

M. Yelle (Martin): Un peu moins d'orgues que d'églises parce qu'il y a plusieurs églises dans des régions des fois plus défavorisées qui n'ont pas d'orgue.

Le Président (M. Brodeur): Les églises, j'imagine, les plus récentes ont des orgues plus modernes, donc...

M. Yelle (Martin): Oui, c'est sûr que dans tout le...

Le Président (M. Brodeur): Qui n'ont pas la même valeur que les orgues Casavant de l'autre époque. Est-ce que... À combien estimez-vous, puis là je vous donne carte blanche sur la façon d'estimer le nombre d'orgues que vous pensez qui pourraient être recensées au Québec, inventoriées, et qui pourraient faire partie d'une certaine protection.

M. Yelle (Martin): D'une certaine protection, bon, je dirais tout d'abord, comme j'ai présenté, il y a la première constitution du parc d'orgues au Québec, la facture artisanale donc, du XIXe et début XXe jusqu'à 1920 environ, on peut dire qu'il y a des instruments vraiment intéressants, surtout les instruments à traction mécanique parce que souvent résistent mieux au temps que les instruments à traction tubulaire pneumatique qui ont été faits plutôt en série par la maison Casavant à partir des années 20, dans les paroisses où il y avait des orgues petites et moyennes. Donc, dans ce parc-là d'orgues anciens – on peut dire déjà qu'il peut y en avoir une cinquantaine déjà d'instruments anciens – plusieurs sont déjà classés comme biens culturels, d'ailleurs, mais plusieurs viennent d'être restaurés il y a quelques années par la Fondation du patrimoine religieux en collaboration avec les localités.

Dans la période, je dirais, plus industrielle de Casavant, de 1920 à 1960, on peut dire qu'on retrouve des instruments qui se ressemblent beaucoup parce qu'ils sont faits plutôt en série. Il y a eu beaucoup d'églises qui se construisaient, il fallait subvenir à la demande et fournir des orgues rapidement. Donc, on a des instruments plutôt faits en série mais il y a de grands instruments dans cette période. Par exemple, il y a eu des gens qui sont venus tout à l'heure, l'orgue de l'église St-Roch, par exemple, qui a été construit dans cette période, bien, c'est un orgue exceptionnel qui sort un peu de l'ordinaire dans cette période-là, mais on peut dire que dans cette période-là il y a moins d'instruments. Il y en a peut-être une quinzaine, une vingtaine peut-être et, dans des instruments plus modernes, à partir de 1960 où on a de nouvelles compagnies de facture d'orgues qui sont nées au Québec, Wolff, Wilhelm, Juget-Sinclair et Casavant qui est revenue à la traction mécanique, Létourneau, Guilbault-Thérien, donc, qui ont construit des instruments selon les principes classiques qui sont vraiment très réputés. Si on prend par exemple, l'orgue du Grand Séminaire de Montréal, c'est un orgue classique français que tout le monde regarde en Amérique comme un des plus beaux, mais il a été construit en 1989. Mais, d'après moi, c'est un bien culturel du Québec même s'il n'est pas ancien. Alors, d'après moi, dans cette tranche-là, il peut y en avoir peut-être une cinquantaine à une centaine dans les instruments plus moderne. Donc, on peut peut-être dire 150, 200 instruments peut-être à conserver ou à classer.

Le Président (M. Brodeur): Merci.

Une voix: Sur combien?

M. Yelle (Martin): Je ne le sais pas. Je ne sais pas comment il peut y avoir d'orgues au Québec, peut-être 2 000, 3 000 environ.

Le Président (M. Brodeur): Proportion raisonnable. M. le député de Mercier. **M. Turp:** Alors, merci beaucoup M. le Président. D'abord, c'est tout à fait approprié qu'on termine en musique par l'orgue. On est à la veille de célébrer un grand anniversaire. Demain, 27 janvier 2006, on célèbre le 250^e anniversaire du décès, si j'ai bien compris de Wolfgang Amadeus Mozart. Demain, allez écouter *Espace Musique*, il y a plein de trucs intéressants. Christophe Huss, là, depuis quelques semaines, nous présente les grands enregistrements de Mozart et dimanche d'ailleurs il y a... Radio-Canada, je crois, a une grande, grande journée Mozart à la radio. Alors donc, je pense que c'est tout à fait approprié qu'on termine avec vous. On avait un peu commencé avec l'orgue parce que si vous vous rappelez, à Montréal, Me Antoine Leduc était venu nous parler d'orgue, l'avocat Leduc était venu nous parler de l'orgue, il est aussi organiste et il avait fait un très, très bon mémoire, d'ailleurs. Je me rappelle très bien de lui avoir même proposé de le publier parce que c'est un peu juridique aussi puis il y avait des notes infra pagination, je lui ai dit: allez, publiez ça dans le *McGill Law Journal* ou dans une autre revue mais...

Une voix: ...St-Hyacinthe.

M. Turp: Et il est de St-Hyacinthe, comme les Casavant. Et alors, on avait raison de... je pense qu'on avait raison de penser que c'était une question tout à fait importante. Et moi je peux vous le dire, là, quand il va s'agir de faire notre rapport puis nos recommandations – puis j'espère que je pourrai convaincre mes collègues, là – l'orgue ça va être important dans notre rapport. Protéger ce patrimoine, protéger nos orgues, protéger le legs des Casavant actuel et futur, ça devrait être une grande priorité...

M. Turp: ...protéger ce patrimoine, protéger nos orgues, protéger le legs des Casavant, actuel et futur, ça devrait être une grande priorité lorsqu'il s'agit de préserver, mettre en valeur le patrimoine religieux. Vous l'avez dit, hein, tout à l'heure? Vous êtes fiers, et nous devrions être fiers de ce qu'ont fait tous les grands facteurs d'orgues au Québec. Tu sais, on peut être fiers du Cirque du Soleil, là, mais on devrait aussi d'être fiers de nos facteurs d'orgues et ce qu'ils ont fait pour le Québec et pour la culture. Et je pense qu'il y a beaucoup de gens qui, dans votre milieu, vont être fiers de nous si on réussit à faire ça. Alors, on a à les remercier. Alors, ma question sur votre mémoire: Dans votre mémoire, vous parlez des réussites d'ailleurs, alors j'aimerais ça que vous nous en parliez.

M. Yelle (Martin): Je n'ai pas eu le temps de beaucoup étudier ce domaine-là, c'était notre projet à venir. On sait qu'il y a déjà des choses qui se font du côté américain, la

Organ Historical Society, qui s'occupe, entre autres, de faire converger les informations sur les orgues historiques aux États-Unis, entre autres, et d'être un peu un organisme de concertation dans ce milieu-là. Il y a des choses qui se font aussi sur le côté américain pour ce qui est de mise en commun d'information concernant les instruments disponibles, parce que souvent, quand on est un instrument disponible, c'est souvent trop tard, l'église est déjà vendue, on veut... et là, on dit: Bon. Il y a du matériel à vendre, il y a des bancs, il y a du matériel dont on veut disposer, et puis il y a un orgue, et puis... Mais une paroisse décide d'acquérir un orgue, ça demande une levée de fonds, ça demande plein de choses, et souvent ce que ça fait, c'est que l'orgue se ramasse dans le bac à vidanges, et ça va à la casserole, parce que les promoteurs, eux autres, doivent rentrer, les contracteurs rentrent dans le bâtiment et puis, bien, l'orgue est encore là, mais on le jette, c'est tout.

Alors, il y a des choses comme ça qui arrivent, donc il y a possibilité que l'information puisse circuler, et que les diocèses, les paroisses voient venir l'information un peu plus vite et nous disent sous le format, je ne sais pas, moi, d'un site Web où les instruments disponibles pourraient être visibles, et que les paroisses qui se cherchent un instrument puissent aller s'intéresser, et qu'il y ait des instruments qui puissent être sauvegardés de cette façon. Au niveau européen, on n'a pas fait de recherche beaucoup, mais je sais qu'il y a des choses qui se font. Évidemment, le cadre juridique est assez différent d'ici aussi, les instruments historiques sont plutôt pris par l'État, je pense, ou leur charge. Mais on n'a pas fait beaucoup de recherches là-dessus mais, d'après nous, c'est important aussi de s'intéresser à ce qui se fait ailleurs.

M. Turp: Mais si... est-ce que vous pouvez nous mettre sur une piste, là? Parce qu'on a beaucoup parlé des expériences étrangères, mais surtout en ...(?) les fiducies au Royaume-Uni, en Angleterre et ailleurs. Mais j'imagine en Allemagne, par exemple, il doit y avoir quelque chose, là, on a dû poser des gestes pour assurer la protection et la préservation des orgues allemands et de pérenniser...

M. Yelle (Martin): Ceux qui ont survécu à la guerre ont été bombardés.

M. Turp: Oui, bien ça, c'est une bonne remarque, mais ils ne l'ont pas tous été, j'imagine, là.

M. Yelle (Martin): Non, il y a des instruments qui subsistent, et sûrement qu'ils ont des façons de faire là-bas, mais qu'on ne connaît pas, on n'a pas fait de recherche là-dessus au niveau de la fédération.

M. Turp: O.K. Alors, mon autre question, c'est: Vous parlez de toute évidence avec une certaine autorité de tout cela, vous-même, là, puis j'imagine que la Fédération québécoise des amis de l'orgue, il y en a d'autres comme vous, là. **M. Yelle (Martin):** Il y en a plein.

M. Turp: Alors, quand il s'agit de travailler et de faire ce qui doit être fait, là, les inventaires, bien, vous devriez y participer, est-ce que vous...

M. Yelle (Martin): Évidemment, c'est dans notre mandat, et on est très intéressé par la chose. Et, de par nos membres qui sont sur tout le territoire du Québec, bien, on peut avoir des personnes dans les différents milieux qui puissent être à l'affût et recueillir des informations.

M. Turp: Mais comment voyez-vous cela? Par exemple, si vous étiez... vous teniez la plume, là, vous aviez un rapport, puis qu'on s'est entendu, les députés de cette commission, pour dire: Ah, on va faire un inventaire, on recommande qu'il y ait un inventaire des orgues du Québec qui soit établi, et on suggère de le faire comme ceci. Qu'est-ce que vous nous proposez? Qu'est-ce que vous écrivez? À qui fait-on appel?

M. Yelle (Martin): Oui. Ce que l'on propose, c'est de justement de faire appel peut-être au comité des orgues de la Fondation du patrimoine religieux et peut-être avec la FQAO, comme nous, et de former un groupe-conseil où il pourrait y avoir des architectes, évidemment des facteurs d'orgues, des personnes très compétentes dans le domaine, qui puissent établir les critères de base. Après ça, nous, on se dit: La cueillette...

M. Yelle (Martin): ...et de former un groupe-conseil où il pourrait y avoir des architectes, évidemment des facteurs d'orgues, des personnes très compétentes dans le domaine qui puissent établir les critères de base. Après ça, nous, on se dit: La cueillette d'information sur le terrain, il n'y a pas besoin d'être un immense spécialiste pour faire ça et faire un très bon travail. Mais que ce groupe-conseil puisse donner la formation nécessaire aux personnes qui auront la responsabilité, dans les milieux, de le faire et ensuite qu'on puisse avoir un formulaire informatique unifié où toutes les informations puissent être colligées. Et là où on voit qu'il y a un instrument particulier, exemple, Saint-David-d'Yamaska, Opus 20 de Casavant à traction mécanique ne joue plus depuis 25 ans, alors là il faut qu'il y ait des experts qui aillent voir ça, parce que c'est un instrument exceptionnel. Alors là, une fois que l'information est prise, bien les instruments qui attirent l'attention un peu plus, on va fouiller un peu plus vers une expertise plus approfondie, et une fois que tout ça est fait, d'après nous, il faut que le groupe-conseil émette des recommandations, d'après nous, peut-être au ministère des Affaires culturelles qui, lui, va classer les instruments.

M. Turp: O.K. Est-ce qu'il y a une urgence pour quelques orgues, au Québec?

M. Yelle (Martin): Oui, ça...

M. Turp: Est-ce qu'il y a... Est-ce que vous voudriez qu'on dise: Regardez, là, pour certains orgues, là, il y a une urgence, il faudrait les classer, peut-être recommander un classement?

M. Yelle (Martin): Il y en a plusieurs présentement, des orgues qui sont, moi, je dirais, en péril, parce que des paroisses ne les utilisent plus, et, à un moment donné, un peu

n'importe quel bricoleur du coin peut aller se mettre le nez là-dedans pour essayer de faire refonctionner ça et va le gaspiller finalement, peut-être.

M. Turp: Il y a des orgues menacés, vous nous dites, aujourd'hui.

M. Yelle (Martin): Oui, bien, l'exemple que je viens de donner, par exemple, l'Opus 20 de Casavant à Saint-David-d'Yamaska, l'orgue ne joue plus depuis 25 ans, il est dans le jubé, il est comme ça, il ne bouge plus. C'est le plus vieux Casavant dans une église toujours en fonction au Québec, mais cet instrument ne fonctionne plus. Il y a une demande qui a été faite à la Fondation du patrimoine, mais les gens de la paroisse ne sont pas capables de payer la différence qui manque. Mais présentement, c'est la fabrique qui en est responsable, mais, si les marguilliers décident qu'on achète une soufflerie et on branche ça, puis on fait n'importe quoi avec et puis on met du «duct tape» pour réparer les soufflets, bon, bien, ça fera ce que ça fera.

Le Président (M. Brodeur): Oui, M. le député de Saint-Hyacinthe, pour la dernière question de notre commission.

M. Dion: Merci, M. le Président. J'ai été très impressionné par votre présentation, comme je l'avais été par mon bon ami M. Leduc. Et la seule chose que je veux dire, en fait ce n'est pas tellement une question que je vais vous poser, je veux juste vous remercier pour être venu nous parler de ça. C'est quelque chose d'extrêmement important du point de vue culturel. C'est... Tout compte fait, le Québec n'est pas très peuplé, et il l'était encore moins quand on a commencé à construire des orgues, et on a fait des oeuvres extraordinaires. Et maintenant, présentement, on fabrique encore des orgues, chez nous, à Saint-Hyacinthe, pour l'Australie, pour les États-Unis, des orgues absolument splendides, immenses, hein, qui ont une valeur considérable. Alors, c'est une tradition très importante qui va se perdre, si on ne préserve pas le patrimoine. Donc, encore là, je pense qu'il y a quelque chose à faire là, il y a quelque chose à faire aussi probablement en collaboration avec la Fédération québécoise des amis de l'orgue, parce que l'orgue, c'est fait pour être touché, alors ça prend des gens, des spécialistes, et je pense que nos musiciens de l'orgue, là, il faut qu'ils aient leur place dans la société québécoise.

Alors, je vous remercie beaucoup de votre contribution. Et j'ai la même préoccupation que monsieur... que mon collègue de Mercier de pouvoir traduire ça en des mots qui auront une signification pour la survie et la conservation du patrimoine. Merci.

M. Yelle (Martin): Merci beaucoup.

Le Président (M. Brodeur): Donc, ça conclut nos auditions régulières. Je vous remercie, M. Yelle. Et je vais suspendre quelques instants seulement, le temps de refaire nos remarques finales.